Corporation de la municipalité de La Nation

Procès-verbal de la réunion du Comité de dérogations mineures

N° de la réunion : **MEE-MV-01-2025**
Date : **le 27 janvier 2025**
Heure : **15 h 15**
Endroit : **Hôtel de ville, 958 route 500 ouest, Casselman**

Présence des membres du Comité: Alain Mainville, Conseiller quartier 2, Francois St-Amour

Présence du personnel municipal: Francis Brière, Maire, Membre Ex officio, Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, Sécrétaire-Trésorier, Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Présence d'invités: Marc Brisson

Président : Francis Brière, Maire
Préparé par : Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative
Révisé par: Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, Secrétaire-Trésorier
Vidéo : l'enregistrement de la réunion est disponible pour visionnement sur la Chaîne YouTube de La Nation

---

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution: RES-MV-01-2025

Proposé par Francois St-Amour
Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que la présente réunion soit ouverte à 15:15

Adoptée

2. Modifications et additions à l'ordre du jour

Aucune.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution: RES-MV-02-2025

Proposé par Alain Mainville
Appuyé par Francois St-Amour

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté, incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.

Adoptée

4. Déclaration(s) d'intérêt

Aucun.

5. Adoption du procès-verbal de l'audience précédente

5.1 Procès-verbal de la réunion du Comité de dérogations mineurs tenue le 25 novembre 2024

Résolution: RES-MV-03-2025

Proposé par Francois St-Amour
Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité de dérogations mineures tenue le 25 novembre 2024, soit adopté tel que présenté.

Adoptée

6. Demandes

6.1 Demande de dérogation mineure, Dossier # A-14-2024, 1830 Chemin Concession 7

Résolution: RES-MV-04-2025

Proposé par Francois St-Amour
Appuyé par Alain Mainville

Il est résolu que le comité de dérogation mineure approuve la demande #A-14-2024, pour la propriété située au 1830 Concession 7, afin de réduire la distance minimale de séparation entre un agrandissement d'un poulailler de poulettes et les maisons avoisinantes de 650 pieds à 375 pieds (pour #1790), à 452 pieds (pour #1811), à 518 pieds (pour #1780) et

à 580 pieds (pour #1781) tel que stipulé à la disposition 5.16.3.2 du règlement de zonage 2-2006.

Adoptée

6.2 Demande de dérogation mineur, Dossier # A-15-2024, 718 Montée Lebrun

Résolution: RES-MV-05-2025

Proposé par Alain Mainville
Appuyé par Francois St-Amour

Il est résolu que le comité de dérogation mineure approuve la demande #A-15-2024, pour la propriété située au 718 Montée Lebrun, soit l'augmentation de la superficie maximale à 4450 pi2 au lieu de 3200 pi2 tel que stipulé à la disposition 4.1 du règlement de zonage #2-2006.

Adoptée

7. Ajournement

Résolution: RES-MV-06-2025

Proposé par Francois St-Amour
Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à 15h22

Adoptée